

DIBOUT!

STEG-UTG

Journal officiel du STEG-UTG
Syndicat des Travailleurs de
l'Education en Guyane
Union des Travailleurs Guyanais
40 avenue Digue RONJON, 97300 Cayenne
steg.utg@gmail.com



SOMMAIRE SEPTEMBRE 2025

Page 1. Éditorial de la rentrée scolaire

Page 2. Formation Syndicale pour la prise de Mandat au CSE: une montée en compétences de nos élus, Exil des enseignants ultramarins

Page 3. Que dit l'UTG sur la problématique des P.E.C. ? Formations syndicales

Page 4., Demande de congé formation, Bulletin d'adhésion

Dario ANATOLE, Secrétaire Général, Professeur d'Éco-Gestion à Kourou.

Anaelle METZGER, Secrétaire Générale Adjointe, Professeure des écoles à St-Laurent.

Cindy POLLUX, Trésorière, Prof. de créole à St-Laurent.

Laure LOUISE, Trésorière Adjointe, Titulaire rempl. à Cayenne/Saül.

Christophe SAINTE-LUCE, Secrétaire chargé de l'ens. du privé, Professeur d'histoire-géographie et EMC à Matoury.

Marie-Louisa BINTOUL Secrétaire chargée de l'ens. du privé Adjointe, Prof. des écoles à Matoury.

Nathalie DRELIN Secrétaire chargée de la formation, Prof. des écoles à Cayenne.

Bruno NIEDERKORN Responsable en Communication, Prof. de Lettres/hist à Cayenne.

Déborah BONETT Responsable Adjointe en Com., Prof. Génie textile et cuir à Cayenne.

Tu veux contribuer à la rédaction du Dibout ? Écrire un article, partager un projet de classe, une illustration etc.

Contacte-nous :
Steg.utg@gmail.com

Éditorial de la rentrée scolaire 2025

Chers collègues, chères équipes éducatives,

Après des grandes vacances vibrantes d'actualités, j'espère que vous avez pu, dans la chaleur des jours ensoleillés, vous ressourcer auprès des vôtres et puiser dans ces instants de répit une énergie nouvelle. C'est avec une plume trempée dans l'encre de l'espoir et une aspiration ardente à un renouveau que je trace les mots de cet éditorial, pour cette rentrée scolaire 2025, portée par le souffle d'un défi exaltant, d'ambitions audacieuses et de réussites pleinement méritées.

Nous le savons, l'année qui s'ouvre exigera de nous, une fois encore, un courage indomptable, une force inébranlable et une combativité sans faille. Car notre mission, noble et essentielle, se heurte à des vents contraires : précarité des statuts, pressions incessantes, réformes éphémères imposées par des ministères successifs. Pourtant, loin de plier, nous restons debout, arc-boutés sur nos convictions, résolus à porter une dynamique de succès à travers les luttes pédagogiques et les combats sociaux. **Notre ambition est claire : défendre nos droits, améliorer nos conditions de travail et bâtir un système éducatif où les enseignants et les équipes éducatives ne sont plus saignés, précarisés, pressurisés ou paupérisés, mais reconnus comme les piliers fondamentaux de la réussite scolaire de nos élèves.** Par prolongement consubstantiel traité comme tel dans tous les appointements et reconnaissance.

Notre engagement syndical, fervent et ininterrompu, vise à tisser un avenir où l'éducation retrouve son sens profond, où elle cesse d'être une variable d'ajustement pour devenir le socle de la construction des acteurs de demain. Nous avons bravé les tempêtes des réformes intempestives, résisté aux injonctions désordonnées et nous continuons, avec une détermination farouche à exiger des décisions pertinentes et des moyens à la hauteur des enjeux. Car l'éducation, ce pilier de notre société, mérite une attention toute particulière, un soin jaloux, une vision ambitieuse, pour façonnner un avenir où chaque élève puisse s'épanouir et chaque enseignant exercer sa vocation dans la sérénité et la dignité.

Rejoignez le STEG-UTG, notre syndicat résolument ancré dans la défense des aspirations et besoins en phase avec les réalités de notre territoire, mais aussi un syndicat qui travaille constamment en interprofessionnel avec sa centrale syndicale. Ensemble, bâtissons un avenir où la solidarité triomphe. Ensemble, nous sommes plus forts ; unis, nous devenons invincibles.

Que cette rentrée 2025 soit pour nous tous un élan collectif, un appel à la mobilisation, un serment renouvelé pour une éducation qui inspire, qui élève et qui transforme. Ensemble, écrivons cette nouvelle page avec audace et espérance. **Avec toute ma solidarité et mon admiration pour votre engagement, belle rentrée 2025.**

Dario ANATOLE, Secrétaire Général.

Formation Syndicale pour la prise de Mandat au CSE : une montée en compétences de nos élus

Du 17 au 21 février 2025, le STEG-UTG a accueilli une formation syndicale dédiée à la prise de mandat au sein des Comités Sociaux et Économiques (CSE). Cet événement, qui a rassemblé des enseignants et des personnels non-enseignants, a été l'occasion de renforcer les compétences des participants et de promouvoir l'engagement syndical dans un contexte économique et social en constante évolution.

Organisé au siège de l'UTG à la maison du peuple, par le STEG-UTG. Cette formation a attiré une quinzaine de participants, désireux d'acquérir les outils nécessaires pour mieux représenter les intérêts des salariés au sein des CSE. Les intervenants, des délégués syndicaux de la CGT Enseignement Privé, experts en droit du travail et en relations sociales, ont abordé des thématiques variées telles que le fonctionnement des CSE, les droits et devoirs des élus, ainsi que les stratégies de négociation.

Les ateliers pratiques ont permis aux participants de simuler des situations réelles, favorisant ainsi un apprentissage interactif et concret. Les échanges entre les participants ont également été riches, chacun partageant ses expériences et ses défis rencontrés dans son milieu de travail.

«*Cette formation est essentielle pour renforcer notre capacité à défendre les droits des personnels de l'éducation en Guyane*», a déclaré l'un des participants. «*Elle nous donne les clés pour agir efficacement et faire entendre notre voix dans les instances représentatives.*»

En plus des aspects techniques, la formation a également mis l'accent sur l'importance de la solidarité et de l'entraide entre les personnels. Les organisateurs ont souligné que le succès des CSE repose sur une mobilisation collective et une bonne communication entre les différents acteurs.

À l'issue de cette semaine de formation, les participants sont repartis avec une meilleure compréhension de leur rôle et de leurs responsabilités, ainsi qu'une motivation renouvelée pour s'engager dans la défense des droits des salariés. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large de renforcement du dialogue social dans les établissements d'enseignement privé catholique, un enjeu crucial pour l'avenir des employés de ce secteur de l'éducation.

En conclusion, cette formation syndicale a été un moment fort de partage et d'apprentissage, témoignant de l'importance de l'engagement syndical dans la construction d'un meilleur pour tous les salariés de Guyane.

Le STEG-UTG continue de jouer un rôle clé dans la défense des droits des travailleurs, et c'est dans cet élan que nous encourageons les personnels de chaque établissement à se rapprocher de nous pour mettre en place les CSE dans le privé afin de pouvoir contribuer activement à l'amélioration de nos conditions de travail.

Exil des enseignants "ultramarins"

La pénurie d'enseignants touche l'ensemble du système éducatif français et se fait ressentir chaque année. En effet c'est un métier qui n'attract plus pour plusieurs raisons, la première étant les mauvaises conditions de travail, mais aussi le manque de moyens, l'instabilité des programmes et des méthodes, le gel des salaires etc. **En Guyane on ajoutera à cela l'insécurité, l'enclavement du territoire et la maltraitance administrative du personnel.**

À l'approche de chaque rentrée scolaire, la question des mutations d'enseignants continue de susciter indignation et colère dans les pays colonisés, dits départements d'outre-mer. À La Réunion, la présidente de Région, Huguette Bello, a exprimé publiquement son ras-le-bol face à une politique qu'elle juge injuste et destructrice pour les territoires ultramarins. En Martinique le collectif Ansanm Pou Défann Lékòl Matinik poursuit ses efforts pour le maintien des professeurs locaux sur place et contre la fermeture de postes, il est soutenu par les députés martiniquais ainsi que par la collectivité territoriale de Martinique et par de nombreux élus locaux. En Guadeloupe, le SPEG dénonce les mêmes problématiques. Et en Guyane, le STEG-UTG a réussi à faire voter une motion aux élus de Guyane pour le maintien des professeurs guyanais titulaires en Guyane, avec le soutien des députés CASTOR et RIMANE.

Huguette Bello n'a pas mâché ses mots : « *On parle de mutations, mais ce sont des exils. Nos jeunes réussissent leurs concours, ils sont compétents, diplômés, mais on les éloigne de leur île...* ». Le système actuel est marqué par une situation coloniale où l'État impose des départs forcés au détriment des besoins locaux : « *Aujourd'hui, on envoie nos enfants faire un métier que les Français de l'Hexagone ne veulent plus exercer... on les traite avec cruauté. Pour chaque jeune Réunionnais formé, des postes restent vacants sur l'île pendant que des affectations sont imposées ailleurs.* ». En Martinique, l'APDLM dénonce : « *Nous assistons à une politique d'affectation qui vide nos écoles de leurs forces vives sans en tenir compte. Il est profondément injuste de forcer des mutations alors même que des besoins existent localement.* »

Nous revendiquons un droit à l'ancrage sur nos territoires, pas un exil imposé. Quand les mutations ne sont plus un choix mais une contrainte, ce sont les élèves qui souffrent en premier lieu, mais aussi de nombreuses familles encore une fois arrachées à leurs terres et à leurs proches. Au-delà de la mobilité professionnelle, **c'est la question de la justice territoriale qui se pose.** Les syndicats réclament :

- La publication transparente des postes vacants dans chaque académie des DOM.
- Une réforme du barème de mutation, avec davantage de points pour les jeunes enseignants ultramarins.
- Une concertation renforcée entre l'État, les collectivités locales et les organisations représentatives.
- La mise en place d'un droit à l'ancrage territorial, garantissant que les enseignants formés localement puissent exercer dans leur région.

Ce cri d'alarme partagé par la Guyane, la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe illustre une crise éducative qui dépasse les simples mutations. Pour beaucoup, une réforme profonde de la politique nationale est devenue indispensable afin que les enseignants ultramarins ne soient plus contraints à l'exil, mais reconnus et valorisés sur leur propre terre.

Que dit l'UTG sur la problématique des P.E.C. ?

Déprécarisation : des avancées à la CTG malgré l'externalisation

Au début de l'année 2025, la réduction par l'État du financement des contrats aidés *Parcours Emploi Compétence (PEC)* a profondément bouleversé les collectivités de Guyane. La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), qui avait largement recours à ces contrats pour répondre à des besoins permanents, a choisi d'externaliser certaines missions, notamment l'entretien des établissements scolaires.

L'Union des Travailleurs Guyanais (UTG/CTG), dénonçant depuis longtemps l'utilisation abusive des PEC, a saisi cette occasion pour exiger un véritable plan de résorption de la précarité. Après plusieurs cycles de négociations ouverts en juin, des avancées notables ont été obtenues.

D'une part, sur les 400 salariés en contrat PEC menacés par l'externalisation, environ 200 devraient se voir proposer un CDI par les entreprises reprenant les marchés. Des garanties ont également été obtenues pour assurer la continuité des contrats, même en cas de changement de prestataire. Les agents CTG titulaires, en CDD ou en CDI, seront quant à eux redéployés avec leur accord dans d'autres services, et les CDD sur postes vacants devraient être maintenus.

D'autre part, des mesures structurelles de « déprécarisation » ont été négociées pour les agents publics. Dorénavant, l'ancienneté des contractuels sera prise en compte dans leur rémunération. Les agents contractuels de catégories A et B bénéficieront d'un parcours menant au CDI en six ans, tandis que ceux de catégorie C pourront accéder à la titularisation après deux ans de CDD. Les salaires des contractuels seront réévalués tous les trois ans. Enfin, à compter du 1er janvier 2026, les agents en CDI de catégorie C remplissant les conditions requises seront titularisés, et ceux en CDD avec au moins deux ans d'ancienneté suivront en avril 2026.

Si l'UTG/CTG réaffirme son opposition au choix politique de l'externalisation, elle souligne avoir obtenu des garanties importantes permettant de réduire significativement la précarité au sein de la CTG.

Planning des formations syndicales du STEG-UTG 2025-2026

Intitulé des formations	Date	Durée	Lieu	Public concerné	Demande à effectuer au plus tard
Formation d'accueil UTG	19-sept-25	1 jour	Cayenne/ Kourou/St-Laurent	Tout public	19-août-25
Élus au CA	16-oct-25	1 jour	Cayenne	2nd degré	16-sept-25
	17-oct-25	1 jour	Saint-Laurent		17-sept-25
Formation de base UTG	22-24 oct 2025	3 jours	Cayenne/ Kourou/St-Laurent	Syndiqués	22-sept-25
Droits des contractuels	06-nov-25	1 jour	Saint-Laurent	Contractuels	06-oct-25
	07-nov-25	1 jour	Cayenne		07-oct-25
Formations des militants	17-21 nov 2025	5 jours	Cayenne/ Kourou/St-Laurent	Syndiqués ayant suivi la formation de base	17-oct-25
Formation d'accueil UTG	05-déc-25	1 jour	Cayenne/ Kourou/St-Laurent	Tout public	05-nov-25
Assemblée générale du STEG-UTG	6-fév-26	1 jour	Cayenne	Syndiqués	06-janv-26

Stagiaire, titulaire, contractuel, AED, AESH, ILM, agent administratif, etc. syndiqué ou pas, tout personnel de l'éducation nationale et/ou des établissements scolaires du privé :

TU AS DROIT À 12 JOURNÉES DE FORMATIONS SYNDICALES PAR AN, RÉMUNÉRÉES SUR TON TEMPS DE TRAVAIL !

Pour t'inscrire contacte-nous par mail steg.utg@gmail.com

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATIONS SYNDICALES

À Monsieur le Recteur de l'Académie de la Guyane
s/c de Madame, Monsieur le Chef d'établissement /service

Noms & Prénoms :

Établissement ou service :

Adresse de l'établissement :

Fonction :

Objet : Demande de congé de formation syndicale

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter le.....
conformément prévues au décret n°84-474 du 15.6.84, 7° de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (fonctionnaires) et article 2 de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 (non-titulaires) et des articles L2145-1 à L2145-13 du Code du Travail en vue de participer à un stage de formation syndicale avec le STEG-UTG, via la formation CGT.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

À , le Signature :

BULLETIN D'ADHÉSION AU STEG-UTG

Noms : Prénoms:

Adresse:

E-mail:

Tél.: Année civile : **2025** (Du 1er janvier au 31 décembre)

Établissement :

Fonction :

Coche ta catégorie* :

Agrégé/Hors classe 130€	Titulaire 120€	Stagiaire/Enseignant contractuel/ Cat.A 70€	Personnel Cat.B et C, Aesh, Aed 60€	Retraité 50€	Sympathisants (don au choix)

Mode de paiement* : (*Le règlement annuel en plusieurs fois est possible*)

- **Espèce** (remise en main propre à un représentants ou à la secrétaire de l'UTG)
- **Chèque à l'ordre du STEG UTG** (remise en main propre à un représentants ou à la secrétaire de l'UTG)
- **Virement** (FR76 1027 8053 3000 0424 6554 507 Crédit Mutuel)

Fait à le Signature :

Tes représentants	Public	Privé
Secteur Ouest/Haut Maroni	Anaelle METZGER 0694 22 28 16	Georges PINDARD 0694 13 28 07
Secteur Littoral/Est	Laure LOUISE 0694 92 18 52 Bruno NIEDERKORN 0694 42 11 55 Dario ANATOLE 0694 43 24 11 Cindy POLLUX 0694 45 76 85	Marie-Louisa BINTOUL 0694 42 44 78 Christophe SAINTE-LUCE 0694 48 81 59